

Sollicitée par les syndicats depuis plusieurs semaines, la Caisse autonome de retraite des médecins libéraux (CARMF) va allouer une aide forfaitaire de 2 000 euros net par praticien pour amortir le choc des pertes d'activité pendant la crise sanitaire. Adoptée lors du conseil d'administration du 15 mai, cette aide supplémentaire nette défiscalisée et désocialisée viendra en diminution du solde de cotisations 2020, sans réduction des droits à la retraite, a assuré la caisse de retraite.

Aussitôt annoncée, cette mesure a été largement saluée par les représentants de la profession. Après MG France qui a jugé l'aide « *équitable* », la FMF se réjouit ce lundi de ce soutien financier qui évite de toucher aux réserves. « *L'idéal était d'utiliser les fonds d'action sociale pour ne pas mettre en péril l'avenir de la retraite des médecins* », se félicite le Dr Olivier Petit, expert retraite à la FMF. Même satisfaction au SML

Même satisfaction au SML qui appelle le gouvernement à valider rapidement ce dispositif. « *La CARMF et ses administrateurs sont au rendez-vous pour accompagner la profession de manière responsable face à cette crise dont nous ne mesurons que les premiers effets* », commente le Dr Philippe Vermesch, président du SML.

Le syndicat Avenir Spé applaudit « *les choix sages et courageux* » de la CARMF, « *même si les spécialistes ont perdu une activité beaucoup plus importante que nos collègues généralistes* », remarque le Dr Patrick Gasser, président du syndicat.

Effort supplémentaire

Dans ce concert de louanges, la CSMF apporte un bémol. Pour le Dr Jean-Paul Ortiz, président de la centrale, « *c'est une avancée mais pas suffisante* ». « *La CARMF pourrait aller plus loin. Sur ce dispositif, elle ne débourse sur ses fonds propres pour chaque médecin que 1 500 euros car les 500 euros restants proviennent de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)* », soutient le néphrologue. Il juge que « *la CARMF pourrait faire le même effort que celui de la caisse des chirurgiens-dentistes* », qui attribue une aide directe de 4 500 euros par professionnel « *à raison de 1 500 euros par mois sur trois mois* ».

La CARMF a déjà souligné que l'ensemble des aides, directes ou indirectes, qu'elle va octroyer constituera un « *effort financier sans précédent par son ampleur dans le monde libéral qui approche le milliard d'euros, soit pratiquement 8 000 € par médecin* ».